

**Conseil économique et social**

Distr. générale
18 février 2011
Français
Original : anglais

Commission du développement durable**Dix-neuvième session**

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2010-2011**(session directive)**

**Rapport de la réunion intersessions de haut
niveau de la Commission du développement
durable : cadre décennal de programmes
sur les modes de consommation
et de production durables**

Panama, les 13 et 14 janvier 2011**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Séances et tables rondes	4
III. Synthèse des séances plénières et des tables rondes établies par le Président de la Commission	6

* E/CN.17/2011/1.



I. Introduction

1. À la demande des États Membres à la dix-huitième session de la Commission du développement durable et pour contribuer aux consultations intersessions organisées en vue de la tenue de la dix-neuvième session, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont organisé une réunion intersessions de haut niveau de la Commission consacrée à un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables, qui a été accueillie par le Gouvernement du Panama. La réunion s'est déroulée les 13 et 14 janvier 2011 à Panama.

2. Ont assisté à la réunion 155 participants représentant des États d'Afrique (10), d'Asie (18), d'Europe de l'Est (11), d'Amérique latine et des Caraïbes (26) et d'Europe occidentale et autres États (27), dont l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Le Saint-Siège était présent en tant qu'observateur. L'Union européenne était également représentée. Le système des Nations Unies était représenté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Un certain nombre de représentants des grands groupes étaient également présents. Outre l'Autorité nationale pour l'environnement, le Panama, pays hôte, était représenté par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé, le Ministère du développement social, le Secrétariat national pour la science, la technologie et l'innovation, l'Association nationale pour la préservation de la nature, l'Autorité maritime du Panama, l'Autorité du canal de Panama et l'Autorité pour la protection des consommateurs et la sauvegarde de la concurrence.

3. Les débats se sont articulés autour de deux documents de base. Le premier contenait une étude des structures institutionnelles pouvant être envisagées pour le cadre décennal de programmes. Le deuxième proposait des critères et des directives à appliquer aux programmes éventuels et comprenait, en annexe, une liste des programmes présentés à la suite d'une demande de propositions. Les deux documents peuvent être consultés sur le site de la Commission du développement durable (CSD-19) : http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_scpp/scpp_tenyear_fram_prog.shtml.

4. Dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable, la notion de consommation et de production durables constitue l'un des trois objectifs fondamentaux et une condition essentielle du développement durable, avec l'élimination de la pauvreté et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social.

5. De fermes engagements politiques ont été pris en faveur de la consommation et de la production durables depuis le Sommet mondial, notamment par le biais de tables rondes régionales consacrées à ce thème, l'adoption de stratégies régionales dans ces domaines en Afrique, en Amérique latine, en Europe et dans la région arabe, l'élaboration de programmes nationaux de consommation et de protection durables, et une intensification des efforts pour intégrer cette notion dans les plans de développement.

6. On a pu récemment mesurer l'importance de l'engagement politique en faveur de la consommation et de la production durables dans le Plan stratégique révisé et actualisé pour la diversité biologique (2011-2020) et les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, dont un objectif relatif à la consommation et à la production durables (objectif 4 d'Aichi sur la diversité biologique): « D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres »¹.

7. Lors des débats sur le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables tenus à la dix-huitième session de la Commission, des exemples de réussites en la matière ont été présentés, mais il a été constaté que les initiatives étaient souvent fragmentées et que des occasions de réaliser des synergies avaient été manquées. Les délégations ont relevé qu'un cadre décennal de programmes était nécessaire pour apporter un appui international plus solide et plus cohérent aux diverses politiques et autres initiatives existant aux niveaux national et régional, ainsi que pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à s'attaquer aux défis nouveaux ou naissants que posent la consommation et la production durables. Les initiatives lancées à ce jour, comme le Processus de Marrakech², ont un caractère non contraignant, et bien qu'elles aient constitué, dans l'intervalle, un moyen efficace pour rassembler des communautés d'intérêt et partager des connaissances et des informations entre pays et régions, elles ne comprennent pas de mécanisme formel permettant d'assurer leur durabilité.

8. La Commission a admis que le cadre pouvait fournir une large base d'échange de données d'expérience, d'enseignements tirés, de pratiques optimales et de connaissances à de multiples niveaux, tout en permettant de généraliser et de transposer les initiatives fructueuses. Il pourrait aussi aider les pays à suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation de leurs propres objectifs. De nombreux représentants ont fait observer qu'il pourrait aider à mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des initiatives nationales et régionales.

9. La réunion intersessions revêt toute son importance dans la perspective de la Réunion intergouvernementale préparatoire qui doit se tenir du 28 février au 4 mars 2011 et des négociations sur un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables qui doivent se tenir du 2 au 13 mars 2011 dans le cadre de la dix-neuvième session de la Commission.

¹ Le Plan stratégique révisé et actualisé pour la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique ont été adoptés par la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième réunion qui s'est tenue les 18 et 19 octobre 2010 à Nagoya (Japon). Les objectifs d'Aichi comprennent 20 objectifs principaux, articulés autour de cinq buts stratégiques, dont l'un traite des causes profondes de la déperdition de biodiversité et comprend l'objectif 4 (voir UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2).

² Lancé en 2003 en vertu du chapitre III du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), le Processus de Marrakech est un programme multipartite mondial et informel qui vise à promouvoir la mise en œuvre de politiques et le renforcement des capacités en matière de consommation et de production durables, ainsi qu'à contribuer à l'élaboration d'un plan décennal de programmes dans ce domaine. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales sont les deux organismes de facilitation de ce processus, qui bénéficie de la participation active d'États, d'organismes de développement, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes.

II. Séances et tables rondes

10. La réunion a été ouverte par Lucía Chandeck, Administrateur général de l'Autorité nationale pour l'environnement du Panama, et László Borbély, Ministre de l'environnement et des forêts de la Roumanie et Président de la dix-neuvième Commission du développement durable. Après avoir souhaité à tous la bienvenue au Panama, M^{me} Chandeck a souligné l'importance d'une consommation et d'une production durables pour le développement durable, et l'intérêt de la réunion intersessions dans la perspective de la préparation de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

11. M. Borbély a insisté sur le fait que, dans le domaine important de la consommation et de la production durables, des progrès ne peuvent être réalisés dans un solide partenariat entre l'État, et les entités des secteurs privé et public, assorti d'une forte participation de la société civile. Il a également insisté sur l'importante contribution que la réunion pouvait apporter à l'élaboration d'un cadre international de coopération permettant de promouvoir des modes de consommation et de production plus viables, qui pouvait à son tour contribuer à la Conférence de la Commission du développement durable qui doit se tenir en 2012.

12. La séance d'ouverture a été suivie d'un exposé du Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales sur les objectifs de la réunion intersessions et sur les préparatifs de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Celui-ci a notamment mis l'accent sur le défi auquel la Commission sera confrontée à sa dix-neuvième session, à savoir la nécessité de décloisonner le programme relatif à la consommation et à la production durables, et d'intégrer le concept dans les activités de tous les organismes gouvernementaux, et des différentes entités régionales et internationales.

13. La Directrice de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE a évoqué les résultats obtenus et les enseignements tirés par le Processus de Marrakech, et l'intérêt qu'ils présentent pour l'élaboration du plan décennal de programmes qui doit être négocié à la dix-neuvième session de la Commission.

14. Le Président de la Commission a ensuite présenté les éléments qui, selon lui, devraient être pris en considération au moment d'élaborer un cadre de programmes. La conception d'un tel cadre devait être partagée par toutes les parties prenantes et être à la hauteur de leurs ambitions et de leurs aspirations en ce qui concerne les mesures à prendre pour favoriser des modes de consommation et de production durables ainsi que leur mise en œuvre. Il fallait parvenir à s'entendre sur les principales fonctions d'un tel cadre et sur la structure institutionnelle qui permettrait de remplir au mieux ces fonctions, de regrouper et de partager les données d'expérience, les progrès accomplis et les connaissances en matière de consommation et de production durables. Ce faisant, il faudrait recenser des objectifs communs dans le cadre des tribunes s'occupant de consommation et de production durables et des initiatives dans ce domaine et établir des liens et des synergies grâce à une architecture institutionnelle effective et efficace.

15. La séance d'ouverture s'est terminée par un débat plénier sur les finalités et les objectifs du cadre de programmes. Au cours de la 1^{re} séance, qui a été présidée par les représentants de l'Allemagne et du Mexique, les participants ont examiné les principaux objectifs et fonctions du cadre de programmes ainsi que ses éléments fondamentaux. Pour faciliter les débats lors des tables rondes qui allaient suivre, une

responsable de la Division du développement durable a fait un exposé sur l'établissement des éventuelles fonctions du cadre. À l'issue des débats menés dans les quatre tables rondes, les rapporteurs ont présenté les avis exprimés en plénière.

16. La 2^e séance, présidée par les représentants du Guatemala et des États-Unis, a essentiellement porté sur la structure possible du cadre de programmes, dont les éléments et mécanismes fondamentaux ont été examinés. Cette séance s'est déroulée selon le même schéma que la première. Avant les tables rondes, le Chef du Service de l'analyse des politiques et des réseaux de la Division du développement durable et la Directrice adjointe de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, ont présenté un exposé sur les enseignements tirés de la comparaison de différents modèles envisageables pour le cadre. À l'issue des débats dans les quatre tables rondes, les avis exprimés ont été présentés par les rapporteurs en plénière.

17. Pour clore la première journée, une allocution du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a été prononcée en son absence par le Directeur de la Division du développement durable. L'allocution a essentiellement porté sur la consommation et la production durables, et la préparation de la Conférence sur le développement durable qui doit se tenir en 2012 (Rio+20). Le Secrétaire général adjoint a souligné que l'objectif de la Conférence était de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes restant à combler, et de faire face aux problèmes nouveaux et aux défis qui se font jour; il a aussi indiqué que les thèmes principaux de la Conférence seraient l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et un cadre institutionnel pour le développement durable. La consommation et la production durables sont intrinsèquement liées à ces objectifs et à ces thèmes, et touchent tous les secteurs de l'économie. Elles concernent donc toutes les entités gouvernementales, pas seulement les ministères de l'environnement. S'il est adopté et se concrétise par des initiatives et des mesures concrètes, le cadre décennal pourrait devenir un important moteur de la mise en œuvre des résultats de la Conférence et favoriser des progrès rapides pour ce qui est de l'accès de tous les êtres humains à des conditions de vie décentes, tout en réduisant de manière significative l'impact de la consommation et de la production sur l'environnement. Il représenterait un important élément constitutif de l'accord international ambitieux attendu de la Conférence.

18. La troisième séance a été présidée par les représentants de l'Italie et du Mali. Les débats ont porté sur les principaux domaines d'intervention et les critères à retenir pour édifier les programmes relatifs au cadre décennal. Avant les tables rondes, le Chef du Groupe de la consommation et de la production durables de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, a fait un exposé sur les directives et les critères qui pourraient s'appliquer au choix et à l'élaboration de programmes s'appuyant sur les priorités régionales, et des programmes présentés par différentes parties concernées et par des États Membres pour répondre à la demande de programmes lancée par le Département des affaires économiques et sociales. À l'issue des débats dans les quatre tables rondes, les avis exprimés ont été présentés par les rapporteurs en plénière.

19. La quatrième séance a été présidée par les représentants de la République tchèque et de l'Indonésie. Elle a été consacrée à l'appui et aux moyens de mise en

œuvre aux niveaux national et régional. Les organismes et programmes des Nations Unies ont été invités à décrire la façon dont ils contribuent à la consommation et à la production durables, et à expliquer en quoi le cadre pourrait les aider à mieux atteindre cet objectif. Les présentations ont été suivies de débats entre les États membres.

20. La séance de clôture a été présidée par le Vice-Président de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, M. Andrew Golezinski (Australie). Dans son discours de clôture, M^{me} Chandeck a présenté certains éléments de la synthèse du Président de la Commission, dont le texte avait été distribué sous forme de projet, à l'ensemble des participants. Dans cette synthèse, le Président évoquait l'avenir, soulignant en particulier la nécessité d'œuvrer en faveur de la réalisation du cadre décennal, qui représentait le plus grand dénominateur commun. Il a insisté sur le fait qu'un consensus semblait se dégager sur les fonctions d'un cadre décennal, sur sa structure institutionnelle coordonnée et sur les critères d'élaboration des programmes. En conclusion, il s'est dit convaincu que la dix-neuvième session de la Commission permettrait de progresser dans le domaine de la consommation et de la production durables.

III. Synthèse des séances plénières et des tables rondes établies par le Président de la Commission

21. Ce qui suit est un résumé des principales propositions, idées et préoccupations soulevées au cours des débats en plénière et dans les tables rondes. La synthèse suit l'ordre indiqué ci-dessus et met en lumière des domaines où existe une large convergence, ceux où de nombreux États Membres et autres parties prenantes ou plusieurs d'entre eux semblent être sur la même ligne, et les domaines dans lesquels il semblait n'y avoir aucune convergence de vues et où le dialogue devait se poursuivre.

Séance d'ouverture

Contexte général

22. Les participants se sont dans l'ensemble entendus sur la nécessité d'un cadre décennal de programmes et sur le fait qu'un tel cadre devait être adopté à la dix-neuvième session de la Commission. Les intervenants ont fait remarquer que les nombreuses crises récentes avaient brutalement rappelé qu'on ne pouvait plus continuer à utiliser les mêmes modes de consommation et de production, et qu'il était donc urgent de les modifier. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il fallait avoir la volonté politique et l'ambition d'agir en lançant un cadre de programmes dont on pourrait honnêtement dire, dans 10 ans, qu'il a contribué utilement à la réalisation de modes de consommation et de production durables dans tous les pays.

23. Le programme de consommation et de production durables est inscrit dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans les Principes de Rio figurant dans la déclaration, notamment le principe de la responsabilité commune mais différenciée. La consommation et la production durables sont une question intersectorielle traitée comme telle par la Commission depuis sa onzième session, qui s'est tenue juste après le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, et qui a prescrit l'élaboration d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables.

24. Il était très important, a-t-on souligné, que ce cadre permette de traiter les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée et intégrée en s'appuyant sur des bases scientifiques mondialement acceptées, crédibles et cohérentes. Il importait aussi d'édifier le cadre décennal de bas en haut et de lui donner la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins divers et aux priorités différentes d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agit de pays développés, de pays en développement ou d'économies en transition, et la capacité d'intégrer des programmes futurs. À cet égard, les intervenants se sont largement accordés sur la nécessité de tirer parti des réalisations du Processus de Marrakech, cité comme un bon exemple d'intégration des besoins régionaux et nationaux, et de recenser les lacunes dans la mise en œuvre. Il a par ailleurs été mentionné que le plan décennal pourrait s'appuyer sur les dispositifs institutionnels existants.

25. D'aucuns ont affirmé que le temps était venu de ne plus se contenter de préconiser des modes de consommation et de production durables, mais de passer à la mise en place effective d'un cadre permettant d'intégrer cette dimension dans tous les domaines de la prise de décisions, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Finalité et objectifs du cadre décennal

26. Une large convergence de vues s'est dégagée sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux pour le cadre. Plusieurs pays ont souligné qu'il fallait façonner et lancer, lors de la dix-neuvième session de la Commission, un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables ambitieux et concret pour appuyer les initiatives régionales et nationales dans ce domaine, afin d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables qui favorisent le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

27. Les participants ont souligné l'importance d'une vision mondiale commune et d'objectifs communs sur lesquels appuyer le cadre décennal, mais les avis divergeaient quant à la nature de cette vision. Si, selon certains, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg offrait une vision et des objectifs qui pourraient simplement être réaffirmés et permettraient d'économiser du temps en n'ayant pas à négocier une nouvelle vision, d'autres participants étaient d'avis que les objectifs du cadre décennal devraient être plus faciles à mettre en application que ceux du Plan de Johannesburg.

28. De nombreux participants se sont accordés sur le fait que les objectifs répondant à des aspirations sont importants, mais les participants étaient plus partagés sur l'utilité d'objectifs spécifiques et quantifiés, compte tenu notamment de la grande disparité des niveaux de développement et des priorités d'un pays à l'autre. Plusieurs pays ont proposé d'adapter les objectifs d'ensemble pour en faire des objectifs propres à une région. Un certain nombre de pays se sont montrés favorables à une méthode de définition des objectifs différenciée, reposant sur les expériences et les capacités de chaque pays, ce qui s'apparentait à une approche de bas en haut.

29. Il a été proposé que le cadre mette surtout l'accent sur l'exploitation des situations de gagnant-gagnant, telles que l'amélioration du rendement énergétique, ce qui se traduirait par de multiples avantages économiques, sociaux et/ou écologiques.

30. Certains participants ont insisté sur le fait que la participation au cadre devrait être facultative.

31. Quelques intervenants ont estimé que le cadre décennal représentait la première étape d'un long processus, qui pourrait aboutir à des accords plus ambitieux à l'avenir, tels qu'un cadre juridiquement contraignant.

Première séance : les fonctions d'un cadre décennal de programmes

32. Les fonctions suivantes, énumérées dans le premier document de référence, ont recueilli une large adhésion : a) un engagement en faveur d'une vision d'avenir et d'objectifs communs de portée mondiale; b) la mise en commun de connaissances et la constitution de réseaux; c) des structures porteuses et une planification et des investissements stratégiques; d) la coopération technique; e) la collaboration; et f) la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de la société civile.

33. De nombreux participants ont souligné l'importance de la participation de toutes les parties concernées à tous les stades et de l'intégration de la consommation et la production durables aux travaux de tous les ministères et à l'élaboration de politiques. Parmi les propositions d'autres fonctions que pourrait remplir le cadre, la coopération financière et le renforcement de capacités (en complément de la coopération technique) ainsi que l'appui à apporter à l'innovation ont été le plus souvent cités.

34. Il a de nouveau été affirmé que le cadre avait un rôle important à jouer en matière d'échange de l'information. La formation de partenariats entre secteur public et secteur privé a été considérée comme un moyen particulièrement important de faire participer les entreprises au cadre. Certains ont noté qu'il importait de développer les investissements dans les infrastructures qui favorisaient des modes de consommation et de production durables grâce non seulement à la mobilisation du secteur privé mais également à la participation des institutions financières internationales.

35. Un certain nombre de participants ont évoqué combien il importait de mobiliser le système éducatif et les milieux scientifiques en faveur des modes de consommation et de production durables, afin que les politiques adoptées soient fondées sur de solides données scientifiques et que les jeunes acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour adopter ensuite à l'âge adulte des modes de consommation et de production durables. La nécessité de favoriser la participation de scientifiques des pays en développement aux réseaux de recherche dans ces domaines a également été soulignée.

36. Plusieurs participants ont mentionné le rôle que pouvaient jouer les médias en sensibilisant et en influençant l'opinion publique, laquelle pouvait ensuite avoir une incidence sur l'élaboration de politiques et le degré d'engagement politique en faveur de la promotion et de la mise en pratique de modes de consommation et de production durables. Les technologies de l'information et de la communication étaient également importantes et il a été souligné que l'une des fonctions essentielles du cadre décennal était d'expliquer de façon convaincante en quoi consistaient la consommation et la production durables et pourquoi elles étaient importantes pour tous les pays.

37. Les débats sur les indicateurs et le suivi des progrès devaient se poursuivre, et diverses opinions ont été exprimées sur la question. Il a été proposé que le suivi, s'il

était inclus parmi les fonctions du cadre décennal, portait non seulement sur les mesures prises à l'échelle régionale et nationale mais également sur l'appui à apporter à l'échelle internationale. Il devrait également être adapté au degré de développement. Il a été noté qu'il faudrait renforcer les mécanismes nationaux de suivi et d'examen dans de nombreux pays en développement.

38. Un certain nombre de participants ont jugé nécessaire d'examiner les liens existants entre le cadre et ses fonctions et d'autres mécanismes et négociations internationaux, tels que ceux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin d'éviter que les activités menées fassent double emploi ou soient incompatibles et également d'identifier d'éventuelles synergies.

39. Plusieurs pays ont également évoqué les difficultés et priorités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement en ce qui concerne la mise en pratique d'une consommation et d'une production durables. Il convenait de tenir compte, dans le cadre décennal, du fait que le véritable problème des habitants pauvres des pays en développement demeurait la sous-consommation. Un participant a mentionné à cet égard l'importance de la suffisance, plutôt que de l'efficacité, en matière de consommation.

Deuxième séance : structure institutionnelle

40. Un débat instructif a eu lieu sur les enseignements et éléments qu'il serait possible de retenir des six modèles examinés dans le premier document de référence (le Processus de Marrakech, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI Alliance) et des mécanismes interinstitutions comme ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans), ainsi que d'autres qui n'avaient pas été passés en revue (par exemple, les projets mis en œuvre dans 8 pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies). Nombre de participants ont estimé que les six modèles constituaient un bon point de départ pour les débats; quelques-uns ont cependant déclaré qu'il leur était difficile de tirer des enseignements pertinents, certains modèles ayant été conçus à des fins très différentes.

Utilité des modèles examinés

41. Plusieurs pays se sont déclarés favorables à un cadre structuré de la même façon que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui se caractérise par trois grandes composantes : une déclaration politique, une politique mondiale et des programmes. Ces pays ont également noté avec satisfaction que l'Approche stratégique faisait participer toutes les parties concernées sur un pied d'égalité.

42. Il a été mentionné qu'il importait de tenir compte du rapport coût-efficacité d'un modèle quand on en évaluait l'utilité. Il ressortait par exemple d'une évaluation que l'Approche stratégique se caractérisait par d'importantes activités administratives et des coûts relativement élevés. Certains participants ont estimé qu'une version simplifiée de l'Approche stratégique serait plus efficace.

43. Certains pays ont évoqué les enseignements positifs tirés du Processus de Marrakech, faisant valoir que le modèle fondé sur les objectifs du Millénaire pour le développement semblait trop général, que celui qui s'appuyait sur GAVI Alliance était trop circonscrit et que le modèle retenu par ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans se prêtait peut-être à la coordination interinstitutions mais ne favorisait pas la participation d'un plus vaste ensemble de partenaires.

44. Un participant a fait observer que le choix du modèle à suivre dépendrait en partie du degré d'ambition dont on souhaitait faire preuve en ce qui concerne le cadre, le Processus de Marrakech se caractérisant, plus que d'autres modèles, par une application facultative. Cette liberté s'accompagnait cependant d'une certaine souplesse. Il semblait de manière générale que l'on commençait à s'orienter vers une version simplifiée de l'Approche stratégique ou vers une version plus formelle du Processus de Marrakech.

Souplesse

45. Un certain nombre de participants ont souligné que le cadre devait être suffisamment souple pour que l'on puisse y ajouter les programmes qui s'avéreraient nécessaires par la suite (ayant par exemple trait à la chaîne logistique agricole) et tenir compte de nouveaux problèmes, ainsi que des particularités régionales et nationales. Il a notamment été fait référence aux moyens de mobiliser les différentes parties concernées et d'assurer une participation équilibrée des secteurs public et privé.

46. Quelques participants ont souligné que la forme devait être au service du fond, suggérant ainsi que les principaux éléments du cadre ne pourraient pas être définis tant que les États Membres ne seraient pas officiellement convenus des fonctions que le cadre devait remplir.

Intégration aux niveaux national et régional

47. L'importance des centres régionaux et nationaux de consommation et de production durables a été soulignée. La majorité des participants ont estimé que des organes de liaison devraient servir d'intermédiaires entre les différents niveaux d'action et qu'ils devraient faire intervenir non seulement des gouvernements mais également les autres parties concernées. Il a été proposé que certains organes de liaison nationaux et régionaux rendent régulièrement compte à un secrétariat international chargé d'examiner les progrès accomplis.

48. L'appropriation du programme de consommation et de production durables par les plus hautes sphères politiques constituait un défi qu'il convenait de relever dans de nombreux pays, mais peut-être avant tout dans les pays en développement, qui font face à de nombreux autres problèmes en matière de développement durable. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient deux modèles permettant d'obtenir un engagement politique de haut niveau.

49. Dans la plupart des pays, la question de la consommation et la production durables demeurerait en grande partie cantonnée aux ministères de l'environnement, mais il existait quelques exemples d'intégration plus large de ces objectifs, notamment au sein des ministères de l'économie, des finances et de la planification. Le PNUE avait aidé plusieurs pays à adopter une telle approche et a mis au point

des principes directeurs à cette fin. Il s'agissait d'un domaine dans lequel le cadre pourrait faciliter l'échange de données d'expérience.

50. Un participant a décrit des activités de coordination menées avec succès à l'échelle sous-régionale entre différents ministères de l'environnement de pays d'Amérique centrale. Ces derniers avaient mis au point de manière concertée des projets régionaux et des accords avec des donateurs et des banques de développement, ce qui avait facilité l'obtention de fonds pour le programme de travail.

51. Il a été noté que certains problèmes relatifs à la consommation et à la production durables nécessitaient une approche mondiale et interrégionale, de nombreuses chaînes logistiques étant par définition mondiales, et qu'une approche de la consommation et de la production durables axée sur le cycle de vie des produits porterait nécessairement sur de multiples régions.

52. Plusieurs participants ont noté qu'il faudrait, pour disposer d'un cadre efficace, intégrer la consommation et la production durables dans les travaux de la plupart des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que dans les programmes de travail des institutions financières internationales, compte tenu de leur structure et de leurs modalités de gouvernance, et des organismes bilatéraux de coopération au service du développement.

Mise en commun des connaissances

53. La mise en commun de connaissances à divers niveaux pouvait être facilitée par différentes structures et modalités. À l'échelle régionale, les centres de recherche et pôles de connaissances pouvaient jouer un rôle important. Les échanges à l'échelle nationale pouvaient se faire dans le cadre de réseaux nationaux et d'équipes spéciales ou de groupes de travail interministériels. Plusieurs participants ont jugé nécessaire d'échanger entre régions et à l'intérieur d'une même région des connaissances et données d'expérience sur les politiques.

54. Un participant a mentionné le Processus de Marrakech, dans le cadre duquel des réseaux d'échange de connaissances ont été établis à tous les niveaux sur la base du volontariat. Un autre a souligné la pertinence du modèle de l'Approche stratégique, dotée d'organes de liaison nationaux, y compris de représentants du gouvernement et d'autres parties concernées, constitués en réseaux, ainsi que d'une structure plus formelle donnant lieu à un engagement plus marqué en faveur de la réalisation des objectifs fixés.

Participation des parties concernées

55. Divers moyens de mobiliser le secteur privé ont été mentionnés, dont des partenariats entre secteurs public et privé, des accords facultatifs avec des gouvernements sur une production moins polluante, l'adoption de mesures d'incitation visant à favoriser la participation du secteur privé et l'intégration de la consommation et de la production durables dans les pratiques de base des entreprises.

56. Toutes les parties concernées avaient un rôle à jouer et leur forme de participation varierait. Les gouvernements étaient investis d'un rôle stratégique, car c'étaient eux qui allaient décider du cadre lors de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable et qui avaient le pouvoir de faire adopter

des lois et réglementations susceptibles de faciliter l'adoption de modes de consommation et de production durables, par exemple en modifiant les pratiques en matière de production et le comportement des consommateurs.

Financement

57. Plusieurs États membres et autres participants ont souligné combien il importait de disposer de moyens financiers fiables pour la mise en œuvre du cadre.

58. Le financement était un domaine dans lequel des divergences relativement importantes entre États semblaient subsister. La plupart admettaient que la mise en œuvre du cadre aurait des répercussions financières, qu'il convenait d'évaluer dans toute la mesure possible. Plusieurs pays ont indiqué qu'il faudrait disposer de ressources nouvelles ou supplémentaires. Des délégations ont exprimé leur soutien à l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale pour la consommation et la production durables, semblable au Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, qui pourrait permettre de cibler l'appui des donateurs de manière plus prévisible et transparente.

59. De nombreux pays se sont cependant déclarés favorables à une utilisation et une exploitation plus rationnelles des ressources existantes. Il a été proposé de chercher à assurer le financement de programmes précis une fois que ceux-ci auraient été mis au point et adoptés, plutôt que d'engager des fonds dès le départ. Certains ont déclaré que l'on pourrait obtenir des fonds dès lors que la valeur ajoutée ou l'utilité du cadre apparaîtraient clairement. Un participant a noté que les ressources à mobiliser ne devraient pas être seulement de nature financière mais devraient englober également les ressources humaines et le transfert de technologie.

60. Certains participants ont souligné la nécessité d'envisager des sources novatrices de financement de la consommation et de la production durables, notamment en mobilisant des sources de financement de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des fonds provenant du secteur privé, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé. Un participant a proposé que si l'intégration de la consommation et de la production durables progressait, on pourrait attendre des ministères de l'économie et ministères d'exécution, en plus des ministères de l'environnement, qu'ils allouent une petite partie de leur budget à l'action menée en faveur de la consommation et de la production durables.

61. Plusieurs participants ont déclaré souhaiter que le financement de la consommation et de la production durables soit davantage intégré aux sources de financement bilatérales et multilatérales, y compris aux institutions financières internationales et aux banques régionales de développement. Il a cependant été souligné que cela devrait s'effectuer en fonction des priorités nationales des pays en développement.

Coordination et rôle du secrétariat

62. Plusieurs États Membres se sont déclarés en faveur d'une structure organisationnelle efficace qui facilite les échanges et la coordination sur le plan technique et effectue un suivi régulier de la mise en œuvre du cadre, en utilisant les structures existantes du système des Nations Unies, en favorisant la collaboration interorganisations et en faisant participer les principales parties concernées. Dans l'ensemble, les participants préféreraient nettement faire appel aux institutions

existantes pour mettre en œuvre le cadre, en renforçant la cohérence et la coordination de l'action de ces dernières. Plusieurs sont convenus qu'il serait utile à cette fin de nommer une institution chef de file chargée de la coordination.

63. Un certain nombre de participants se sont prononcés en faveur de l'établissement d'un secrétariat spécialement chargé de la mise en œuvre du cadre. Certains participants ont fait référence à une ou deux organisations. D'autres ont indiqué que l'application du principe de responsabilité serait renforcée si un seul organisme contrôlait l'ensemble du processus et ont exprimé leur soutien à la création d'un secrétariat unique investi d'un rôle de coordination, au sein d'une institution existante sélectionnée en raison de l'avantage comparatif qu'elle présente en la matière. Ils ont cependant souligné la nécessité d'assurer une coordination avec tous les organismes pertinents des Nations Unies, qui pourraient chacun diriger des programmes dans leur domaine d'action respectif.

64. Quelques participants ont établi une distinction entre la fonction de coordination et le rôle d'un secrétariat et l'un d'entre eux a fait observer que l'organe directeur de l'Approche stratégique fixait l'orientation stratégique et assurait la coordination entre les membres tandis que le secrétariat s'employait à mettre en pratique les décisions prises.

Troisième séance : critères et principes directeurs applicables à la sélection de programmes

65. Il a généralement été admis que les critères de sélection des programmes énumérés dans le deuxième document de référence constituent un fondement adéquat pour les débats de la réunion intergouvernementale préparatoire. Il a été souligné que les programmes devraient contribuer à l'amélioration de l'intégration des trois grands axes du développement durable. Ils devraient faire progresser les modes de consommation et de production durables, notamment en promouvant une utilisation efficiente et durable des ressources dans la limite de ce que peuvent accepter les écosystèmes. Ils devraient favoriser la créativité et l'innovation. Et ils devraient être suffisamment souples et pouvoir s'adapter à divers priorités, capacités et besoins nationaux et régionaux.

Critères

66. Il a été proposé que les programmes soient thématiques et portent sur de vastes domaines d'action. Ces programmes d'ensemble pourraient donner lieu à de multiples initiatives thématiques menées à l'échelon national et régional. Les travaux réalisés dans le cadre du Processus de Marrakech sur la gestion durable des marchés publics, ayant conduit à la mise au point d'outils par l'Équipe spéciale de Marrakech, ainsi qu'à leur mise à l'essai et à leur adaptation à la fois aux pays développés et aux pays en développement, constituent un exemple d'une approche à la fois souple et globale.

67. Certains participants ont proposé que les programmes soient de portée mondiale et bon nombre d'entre eux ont souligné qu'ils devraient être applicables aux pays développés aussi bien qu'aux pays en développement et être suffisamment souples pour pouvoir être adaptés à divers besoins, priorités et capacités. Des critères pourraient s'appliquer à cette fin aux programmes mondiaux, qui encadreraient les projets menés aux niveaux régional, national et local.

68. Il a été préconisé que les programmes portent sur des domaines d'action ne faisant pas encore l'objet de politiques internationales, favorisent les synergies et évitent les chevauchements d'activités. Les participants sont convenus que les programmes devraient remédier aux lacunes des initiatives existantes, le cas des chaînes logistiques agroalimentaires étant cité en exemple.

69. La participation de multiples parties concernées, de la conceptualisation à la mise en œuvre et au suivi des programmes, était une condition importante à satisfaire pour assurer l'appropriation de ces programmes; certains participants ont estimé qu'il s'agissait là d'un critère à retenir. On a souligné combien il importait de faire participer les milieux d'affaires, notamment en développant la responsabilité sociale des entreprises et la création d'entreprise.

70. Beaucoup de participants sont convenus que les programmes devraient adopter une approche axée sur le cycle de vie des produits mais qu'ils ne devraient ou pourraient pas tous prendre en compte tous les stades de ce cycle. Au moins un participant a indiqué que les programmes devraient utiliser un ensemble d'instruments variés pour faire évoluer les modes de consommation et de production durables.

71. Parmi les autres critères proposés figuraient : la mise à profit de ressources provenant de différentes sources, la transparence, la nécessité d'éviter le protectionnisme vert, l'adoption de mesures d'incitation, le volontariat, la fiabilité des données scientifiques sur lesquels se fondent les programmes, un ratio positif résultats obtenus/coûts et une évolution concrète des modes de consommation et de production durables. Ce dernier critère nécessiterait des indicateurs permettant d'évaluer si les modes de consommation ont évolué, ont diminué ou se sont améliorés.

72. Plusieurs participants ont estimé que les critères devraient se fonder sur l'expérience acquise dans le cadre des modèles examinés, ainsi que d'autres modèles, tels que les stratégies pour la réduction de la pauvreté, le projet pilote Unis dans l'action et le cadre décennal africain de programmes sur les modes de consommation et de production durables.

Composantes

73. Certains participants ont fait valoir qu'il importait d'établir une distinction, dans l'annexe au deuxième document distribué dans la perspective de la réunion, entre les programmes (structure mondiale) et les initiatives locales et régionales, dont plusieurs pouvaient relever d'un seul programme.

74. L'idée que les programmes devaient comprendre une composante Indicateurs et suivi, constituée éventuellement d'au moins un ensemble d'indicateurs standard, a recueilli une certaine adhésion. Il restait à définir plus précisément comment cela se traduirait en pratique. Un participant a rappelé que les efforts précédemment déployés en vue d'adopter des indicateurs avaient progressé très lentement.

Domaines d'action

75. Plusieurs participants ont indiqué que le Processus de Marrakech avait déjà permis, au terme de consultations tenues dans chaque région, de définir des priorités régionales en matière de consommation et de production durables, qui avaient inspiré plusieurs programmes présentés dans l'annexe. Les capacités constituées et

l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets et organismes pouvaient également être mises à profit à plus grande échelle.

76. Il a été proposé de regrouper les programmes en plusieurs grandes catégories, axées respectivement sur la production, les produits et la consommation, ainsi que sur les questions transversales, mais le maintien d'une approche fondée sur le cycle de vie des produits a été préféré. Il a par ailleurs été proposé de définir de 5 à 10 domaines d'action généraux (transversaux) pour lesquels seraient fixés des objectifs et/ou des cibles.

77. Il a été noté que, comme dans le cas de l'Approche stratégique, il n'était pas nécessaire de convenir dès le début de tous les programmes à adopter, tant que les critères auraient été définis d'un commun accord. Le cadre devait d'ailleurs être suffisamment souple pour que de nouveaux programmes puissent y être ajoutés par la suite. Cependant, disposer d'emblée de programmes concrets faciliterait l'obtention de financements. L'Union européenne a par exemple fait savoir qu'elle envisageait d'étendre à l'Afrique et à l'Amérique latine le programme SWITCH, qui avait fait ses preuves en Asie. Ce type de décision était pris dans le cas de programmes concrets, dont le rapport coût-efficacité avait été prouvé.

78. Les participants ont identifié des domaines d'action problématiques qui pourraient constituer les priorités de programmes : les rebuts électroniques et la gestion intégrée des déchets, ainsi que l'agriculture et l'alimentation durables (y compris les engrais). Il a été souligné qu'il importait d'adopter des critères de façon à éviter d'aboutir à une liste interminable de programmes. Certains participants se sont demandés s'il fallait inclure dans le cadre des questions examinées au sein d'autres instances, telles que le carbone et l'écoétiquetage.

79. Lors de la sélection de programmes, il convenait de faire fond sur les résultats concluants du Processus de Marrakech, et des autres initiatives internationales, régionales et nationales. Quelques participants ont fait savoir qu'il ne serait pas possible de véritablement progresser sans cadre national. Il a été proposé que le tableau 3 serve de guide aidant les pays à élaborer un cadre à l'échelle nationale et à sélectionner des programmes facultatifs. Les meilleurs programmes seraient très probablement sélectionnés et adaptés en fonction de l'expérience acquise.

Quatrième séance : appui international et moyens de mise en œuvre pour une exécution nationale et régionale

80. Il a été mentionné que pour être efficace, le cadre devait comporter trois éléments importants : il devait être global, intégré et doté des moyens nécessaires.

81. Les pays en développement estimaient qu'il importait de veiller à ce que les ressources disponibles permettent de véritablement mettre en œuvre le cadre, et notamment d'instaurer des programmes nationaux efficaces de consommation et de production durables. Plusieurs ont souligné qu'il convenait d'accorder toute l'attention voulue à la mobilisation de nouvelles ressources.

82. La plupart des pays développés ont souligné l'importance d'utiliser de manière plus rationnelle, d'exploiter et de réaffecter les ressources existantes de façon à répondre à de nouvelles priorités, telles que la consommation et la production durables. Il a été mentionné que certains donateurs réorganisaient leurs priorités de façon à soutenir davantage la consommation et la production durables mais que cela devrait correspondre aux priorités nationales et que les gouvernements devaient

donc d'abord s'approprier le programme d'action relatif à la consommation et à la production durables.

83. Il convenait d'examiner plus en détail la contribution des institutions financières internationales et des banques régionales de développement.

84. Il fallait également faire appel aux ressources – non seulement aux moyens financiers mais également aux technologies et compétences – du secteur privé et il était essentiel d'adopter des mesures qui incitent ce dernier à participer à la mise en œuvre des programmes.

85. Il a été noté qu'il convenait, lors de la conception de programmes en faveur de la consommation et de la production durables, de contester l'idée reçue selon laquelle les pays développés étaient « propres » et les pays en développement « polluants » et qu'il fallait donc donner au Sud les moyens de moins polluer. Les pays développés devaient montrer l'exemple en modifiant leurs modes de consommation et de production mais l'apprentissage pouvait s'effectuer dans les deux sens. Il existait également de vastes possibilités de coopération Sud-Sud.

86. Les travaux des commissions régionales de l'ONU et d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies portant sur la consommation et la production durables ont été présentés.

87. Les commissions régionales mettaient en œuvre des programmes de développement durable correspondant aux priorités de leur région, ce qui permettait le partage de données d'expérience. Dans la région de l'Amérique latine par exemple, il s'agissait notamment de programmes sur les transports à faibles émissions de carbone, l'aménagement urbain, les villes durables, la création de petites et moyennes entreprises, les politiques de développement scientifique et technologique et les politiques budgétaires susceptibles de favoriser la mise en œuvre du cadre. Les commissions régionales étaient multidisciplinaires par leur personnel aussi bien que par les institutions qu'elles appuyaient, leur action ne se limitant pas au secteur de l'environnement. Ainsi, un observatoire des politiques, qui pourrait faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience sur les initiatives relatives à la consommation et à la production durables, était en cours de création.

88. Agissant en coopération avec les gouvernements, notamment dans le domaine du renforcement de capacités, le PNUD était l'organisme chef de file des Nations Unies dans chaque pays et jouait également un rôle en matière de consommation et de production durables. Il comptait un vaste ensemble de programmes de gestion des ressources naturelles, axés principalement sur la production primaire, dans différents domaines d'activités, y compris l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, le tourisme, les zones protégées, l'eau, l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques. Il coopérait en outre de plus en plus avec le secteur privé et dans le domaine du développement de marchés. La gestion des chaînes logistiques, la certification et les crédits carbone et l'évaluation économique des services écosystémiques constituaient des activités essentielles en rapport avec la consommation et la production durables. Les bureaux de pays du PNUD pouvaient apporter leur appui à la mise en œuvre nationale de programmes, notamment en faveur de la consommation durable.

89. Le PNUE agissait dans le domaine de la consommation et de la production durables depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement durable en

2002, le Conseil d'administration du Programme ayant approuvé sa première décision concernant la consommation et la production durables en 2003. Depuis lors, le PNUE apportait, avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, un appui au secrétariat du Processus de Marrakech. La consommation et la production durables constituaient depuis 2006 l'une des six priorités du programme de travail du PNUE, qui définissait l'orientation stratégique des activités de ce dernier. Le PNUE collaborait avec divers secteurs, y compris les autorités publiques, les organisations internationales, les associations professionnelles et la société civile en vue d'intégrer et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'approches, de pratiques et de politiques favorables à la consommation et à la production durables. En consultation avec des partenaires clefs, le PNUE avait proposé d'inclure dans le cadre 11 programmes, compte tenu des priorités définies au titre du Processus de Marrakech et des initiatives et partenariats existants, y compris les travaux des groupes de travail du Processus.

90. Le programme de centres pour une production propre lancé en 1994 par l'ONUDI et le PNUE comprenait maintenant 48 centres répartis dans le monde. Ces derniers avaient mis au point des outils techniques et du matériel de formation à l'usage de milliers d'experts des techniques de production propre, œuvrant à l'échelle nationale. Des tables rondes et des réseaux régionaux de centres nationaux pour une production propre avaient été établis en Afrique, en Asie et en Amérique latine. À la suite de l'évaluation de ces activités en 2008/09, un nouveau programme, recentré sur la production propre et économe en ressources, avait été lancé. Bien que ce programme ait permis d'identifier des possibilités d'action bénéficiant à toutes les parties concernées, il n'avait pas encore été mis en œuvre à grande échelle dans tous les secteurs d'activité ni dans tous les pays. Il visait à développer et renforcer le réseau de centres nationaux pour une production propre et autres prestataires de services de production propre et économe en ressources, tirer parti de ces possibilités d'action et intégrer la production propre et économe en ressources dans les politiques gouvernementales et la gestion financière des entreprises.

91. Les participants ont jugé prometteurs les travaux menés par les organismes et les programmes des Nations Unies, y compris ceux qui, comme l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, n'étaient pas représentés à la réunion, mais ont indiqué qu'il fallait redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre à plus grande échelle et d'intégrer la consommation et la production durables.

Perspectives

92. Le Président de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable a souligné la nécessité de parvenir à un cadre décennal qui constitue le plus grand dénominateur commun. Un consensus se formait en ce qui concernait les fonctions du cadre, une structure institutionnelle coordonnée et les critères d'élaboration de programmes.

93. Le Président de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable a indiqué que, dans le cadre des préparatifs de la réunion intergouvernementale préparatoire, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE devaient établir un nouveau document de référence dans lequel seraient précisés les éléments faisant l'objet d'un consensus. L'objectif de ce

document était de faciliter les débats qui se tiendraient lors de la réunion préparatoire.

94. Bien que l'annexe du deuxième document de référence sur les programmes et initiatives ait été jugée utile, il a été proposé que le Secrétariat poursuive ses consultations avec les États membres et d'autres partenaires sur les éventuels programmes du cadre avant la réunion intergouvernementale préparatoire et présente les résultats dans une annexe révisée qui serait distribuée comme document de référence lors de la réunion préparatoire.

95. De nombreux ministères et fonctionnaires des États membres ne connaissaient toujours pas bien les questions relatives à la consommation et la production durables et quelques participants ont fait valoir que les représentants des pays membres devraient, une fois de retour dans leur pays, sensibiliser la population à la question. Le résumé du Président pourrait servir de base aux consultations régionales, l'objectif étant de parvenir à un consensus régional sur les principaux éléments du cadre avant la réunion intergouvernementale préparatoire.

96. Le Président a souligné la nécessité d'informer les délégations en poste à New York, deux à trois semaines avant la réunion intergouvernementale préparatoire, des conclusions de la réunion intersessions.
